

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 SG 71 Convention de partenariat et soutien financier (10 000 €) de la Ville de Paris à M2R Films pour le film documentaire « La Fabrique des Pandémies ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017 par laquelle Madame la Maire de Paris a présenté le projet de Stratégie de résilience de Paris ;

Vu la délibération du 3 juin 2017 relative à l'Ouverture d'une Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne Mairie du 4e arrondissement ;

Vu la délibération du 22 mars 2018 par laquelle Madame la Maire de Paris a présenté le plan Biodiversité 2018-2024 pour Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société M2R Films ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : la convention de partenariat avec la société à responsabilité limitée M2R Films pour la production du film documentaire « La Fabrique des Pandémies. Préserver la biodiversité, c'est protéger notre santé » et l'organisation de projections, est approuvée et Madame la Maire de Paris autorisée à la signer ;

Article 2 : est approuvé le soutien financier (10 000 euros) apporté par la Ville de Paris à la SARL M2R Films pour la production de ce film documentaire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO